



# Questions posées par VeloVersailles aux candidats aux municipales 2020 :

VeloVGP et ses antennes sur le territoire de Versailles Grand-Parc, est une association d'usagers, d'intérêt général qui œuvre pour la promotion des mobilités actives douces (vélo, marche à pied, ...) Voici quelques questions posées par l'antenne VeloVersailles aux candidats aux municipales de 2020 sur leurs projets en matière de déplacements doux. Les réponses seront publiées sur le site de VeloVersailles.

La loi d'orientation des mobilités prévoit plusieurs mesures pour tripler la part du vélo dans les déplacements d'ici 2024. En France, seulement 3 % des déplacements du quotidien sont assurés par le vélo aujourd'hui, peut-être un petit peu plus à Versailles. Parmi les dispositions de cette loi, il est prévu de lutter contre les ruptures de continuité des pistes cyclables, améliorer la lutte contre le vol et introduire un forfait développement durable. Par ailleurs, on voit se généraliser les EDP qui permettent une approche multimodale du déplacement quotidien, et les VAE qui « effacent les côtes et doublent la distance envisageable pour les trajets », modifiant l'usage exclusif de la voiture (50% des trajets font moins de 3 km).

Sur la situation de Versailles : cette ville est reconnue comme plus cyclable que les autres villes, et a même été classée 3ème dans sa catégorie « villes entre 50 et 100 000 habitants » selon le baromètre 2017. Cependant, il subsiste au moins une centaine de points noirs, il y a des itinéraires qui ne sont pas couverts par des pistes cyclables, l'entretien des pistes ou bandes cyclables laisse à désirer, le problème du vol est massif, en particulier autour des gares, et la jonction entre Versailles et les communes avoisinantes comportent de nombreux trous. Pourtant, les versaillais sont traditionnellement attachés à l'utilisation du vélo, facilitée par la topographie de la ville.

C'est pourquoi nous demandons aux candidats ce qu'ils comptent faire pour assurer leur juste place aux modes actifs et notamment le vélo.

Pour préciser vos projets, nous vous proposons une liste de questions ci-dessous :

## Les aménagements cyclables

1. Seriez-vous favorable à passer toute la ville de Versailles en zone 30, la vitesse à 50 restant l'exception comme à Grenoble ?

Nous avons pour projet d'améliorer le réseau cyclable afin qu'il devienne sécurisé et surtout continu. Ce projet est une nécessité pour promouvoir l'usage des mobilités douces et respectueuses de l'environnement.

Nous sommes donc favorables à la création de zones à 30 km/h, en particulier dans les rues où la création de pistes cyclables séparées est impossible. Ainsi, le cycliste sera protégé des automobilistes dans toute la ville de Versailles. Au-delà de l'aspect sécuritaire, une réduction de la vitesse dans certaines zones à risque a un impact écologique important notamment sur la qualité de l'air ou la réduction du bruit en ville.

2. Seriez-vous favorable à expérimenter, comme à Strasbourg, Bordeaux ou Dijon, des « vélorues »- axes où les vélos peuvent circuler au milieu de la route sans être doublés par des voitures (imposant aux automobilistes à cohabiter sans s'octroyer la place dominante) ; cette formule ne nécessite pas d'aménagement cyclable particulier excepté la pose de panneau et sécurise cyclistes et piétons dans les zones de fréquentation dense ?

Le développement de zones de vélorues nous semble effectivement intéressant pour favoriser la pratique du vélo en centre-ville lorsqu'il est compliqué de créer des pistes cyclables. Nous sommes donc favorables à la création de telles zones, par exemple autour de la place du marché ND. L'instauration de ces zones se fera en concertation avec les associations d'usagers de la route et les conseils de quartier.

Dans la liste des points noirs, certains retiennent toute notre attention pour la prochaine mandature : que comptez-vous faire pour :

- *Terminer l'aménagement cyclable du boulevard de la République ?*

Nous sommes convaincus de l'intérêt de terminer l'aménagement cyclable du Boulevard de la République, tant ce dernier est dangereux pour les cyclistes. La création d'un espace cyclable se fera en respectant l'environnement et donc les arbres présents le long de la rue. Cet espace sera construit en s'appuyant sur les recherches et études déjà effectuées mais également avec la concertation des usagers et associations. Pour construire un espace sécurisé pour les cyclistes, nous pourrions réduire l'espace des terre-pleins lorsque cela est possible, puis créer des bandes cyclables aux autres endroits. Nous travaillerons également sur l'aménagement des carrefours qui sont des lieux de danger pour les cyclistes.

Nous sommes conscients du conflit concernant la refonte de ce boulevard. D'un côté, l'association Versailles Montreuil Environnement s'oppose à la poursuite des travaux d'aménagements. De l'autre, l'association Versailles Environnement Initiative insiste sur l'importance de ce projet pour les habitants du quartier et de la ville. Les trottoirs du boulevard conviennent aux résidents valides. Mais il faut aussi se préoccuper des personnes à mobilité réduite, aux mères de familles avec des poussettes et personnes âgées avec déambulateurs.

Nous souhaitons engager les concertations avec toutes les parties pour finaliser les travaux avec le double objectif de sécuriser les piétons et de relier les 2 tronçons cyclables qui commencent par la Mairie de Viroflay passant par la place de la loi et allant jusqu'au Chesnay.

- *Sécuriser les déplacements des cyclistes rue des Chantiers, rue du maréchal Foch, rue du Maréchal Joffre (Solutions possibles : supprimer du stationnement de voitures ; y instaurer des vélorues ?)*

Nous voulons sécuriser les déplacements à vélo dans toute la ville, en particulier sur les trajets très employés par les enfants et adolescents pour se rendre dans les établissements scolaires, comme c'est le cas rue du Maréchal Foch. Nous souhaitons travailler en concertation et sommes conscients de la nécessité d'étudier de près la situation de chaque rue, en tenant compte des besoins des piétons et des solutions de stationnement.

Afin de sécuriser les déplacements grâce aux mobilités douces, nous lancerons une grande consultation dans les quartiers aux abords de ces rues afin de déterminer les besoins des Versaillais pour les places de stationnement. Puis nous travaillerons avec les habitants, élus, commerçants et compagnies de transport afin de prendre une décision collégiale sur la meilleure solution pour sécuriser tous les déplacements à vélo et à pied. Nous comptons engager très fortement la sensibilisation de tous les Versaillais à l'urgence climatique pour permettre à tous de comprendre la nécessité de transformer la façon de se déplacer et ainsi pour favoriser l'atteinte de décisions collégiales.

3. Le maire de Versailles est aussi le président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui a la compétence pour les aménagements cyclables hors agglomération :
  - *Comptez-vous mettre en place une instance de concertation avec les associations d'usagers pour définir avec eux les priorités de liaison pour un cyclisme au quotidien entre les communes de l'agglomération ?*

La concertation des habitants et des acteurs locaux pour la prise de décisions importantes, la co-construction des solutions, la possibilité pour les citoyens de prendre des initiatives sont au cœur de notre projet. Nous souhaitons ainsi mettre en place de nouvelles instances citoyennes, au-delà des conseils de quartier que nous avons l'intention de faire évoluer dans leur mode de fonctionnement. Nous voulons en particulier créer un Conseil des Associations pour fédérer les actions autour de grandes thématiques. Les mobilités douces et plus largement les changements sur le quotidien pour permettre la transition écologique constituent un de ces thèmes. Nous agissons de même pour insuffler la logique de concertation au niveau de VGP. Notre objectif de travailler sur un plan vélo d'envergure reliant toutes les communes de l'agglomération entre-elles.

4. **Le collectif Vélo Île-de-France**, dont VéloVGP est membre, travaille sur un projet de réseau express régional **vélo** (RER V). L'objectif ? Munir la métropole parisienne d'axes structurants pour faciliter le déplacement du cycliste au quotidien. Un de ces axes permettrait de rejoindre le pont de Sèvres depuis l'ouest parisien dont Versailles. La Région Île de France est très à l'écoute de ce projet
  - *Nous demandons que les élus à la ville de Versailles soutiennent notre projet.*

Nous soutenons votre projet et souhaitons travailler à vos côtés pour la création d'un tel réseau express régional vélo. Cette idée entre pleinement dans notre projet de transition écologique pour la ville où nous avons mis l'accent sur les mobilités douces dans l'objectif de réduire

l'empreinte carbone de chacun. Nous participerons donc à ce projet de RER V avec les moyens logistiques, techniques et financiers à notre disposition.

## Stationnement et vol des vélos

L'usage de la bicyclette se développe à Versailles, le manque de places de stationnement à certains endroits est patent.

### 1. Le stationnement dans les gares :

- *Notre demande : Offrir aux cyclistes un stationnement sécurisé fermé à proximité de toutes les gares de Versailles.*

Les bicyclettes trop nombreuses n'arrivent plus à stationner à la gare rive droite. L'installation d'un grand parking à vélos à Rive Droite devient une priorité. L'aide de la région Ile de France devrait faciliter la tâche.

En effet, la Région Île de France vient de voter un financement particulier inclus dans son « Plan vélo » pour augmenter les places de stationnement vélos à 50 000 places d'ici 2025 dans les gares. La gare Rive Droite pourrait en bénéficier.

Nous sommes conscients du déficit de places de stationnement de vélos à Versailles et autour des gares. Nous voulons y remédier et sommes d'accord pour prioriser la gare Rive Droite. Les leviers financiers et techniques de VGP et l'IDF seront mobilisés pour mettre en place de stationnements dans les 5 gares.

### 2. Les stationnements vélos en dehors des gares :

La ville a déjà augmenté le nombre de places de stationnement offertes, mais leur nombre est encore insuffisant. Il faut multiplier les places de stationnement devant les cinémas, les commerces (Monoprix) et devant ce qu'on appelle les pôles générateurs de flux sans pour autant gêner la circulation de piétons sur les trottoirs

- *Seriez-vous favorable à la création des places de stationnement vélos sur la chaussée au même titre que les voitures ou les motos.*

Nous avons pour objectif de favoriser les mobilités douces en ville. Ce mode de circulation présente des avantages importants en termes d'écologie et de santé. Nous souhaitons donc augmenter les places de stationnement pour les vélos sur la chaussée. Ce point sera un des axes à couvrir dans le diagnostic vélo que nous voulons lancer, rue par rue. Il convient effectivement d'augmenter les places de stationnement vélo aux abords des services publics, commerces, lieux de vie associative et culturels.

- *Seriez-vous prêt à expérimenter une installation de racks vélos provisoires les jours de marché à Notre-Dame (surtout le dimanche) qui pourrait contribuer à désengorger les lieux.*

Nous expérimenterons l'installation de racks provisoires lorsqu'il y a des manifestations ponctuelles organisées à Versailles. Pour les lieux tels que la place du Marché ND, il nous paraît primordial de trouver des solutions pérennes afin de stationner son vélo. Ainsi, nous augmenterons de façon conséquente le nombre de places de stationnement autour des rues commerçantes et des lieux de rencontre.

- *les bandes cyclables sur l'avenue de Paris ont été supprimées provisoirement pour augmenter les places de stationnement de voitures et camionnettes pendant la construction du nouveau parking vélo. Nous demandons que les bandes cyclables de l'avenue de Paris soient redessinées.*



Les pistes cyclables de l'avenue de Paris doivent être améliorées tant sur la signalisation (espace vélo à bien identifier par rapport à l'espace piéton) que sur la qualité de la piste. Il y a en effet besoin de rénover la qualité du sol à de nombreux endroits. Concernant, le stationnement provisoire, nous nous assurerons avec l'appui des services techniques que cette situation cesse rapidement.

### 3. Le vol des vélos :

- *Quelle stratégie comptez-vous mettre en œuvre pour améliorer la lutte contre ce fléau en particulier aux abords des gares ?*

Tout d'abord, nous augmenterons le nombre de journées pédagogiques liées au vélo en faisant intervenir les acteurs locaux (associations, Police Municipale) afin de sensibiliser et de conseiller les cyclistes sur le choix des antivols adaptés. Puis nous organiserons des journées dédiées au vélo afin que les cyclistes puissent faire identifier leurs vélos avec le système Bycode.

Enfin, nous prévoyons l'installation de box à vélos aux abords des gares, ces box seraient accessibles pour les Versaillais avec en priorité les personnes qui se rendent sur leur lieu de travail en transports en commun.

- *Que comptez-vous faire pour récupérer les 80 places de stationnement sécurisés en surface perdus devant la gare des Chantiers, inscrites pourtant dans l'enquête publique du PEM Chantiers ?*

Nous souhaitons augmenter les places de stationnement vélo sécurisé autour de toutes les gares, y compris celle des Chantiers.

### 4. Le stationnement résidentiel :

L'habitat ancien est prépondérant à Versailles. Les cours d'immeubles ne peuvent pas recevoir d'abri vélo. Le coefficient d'emprise au sol étant bien souvent au maximum, les services de l'urbanisme n'accordent pas le permis de construire. La difficulté de mettre son vélo à l'abri est un des freins à l'utilisation de la bicyclette :

- *Seriez-vous prêt à proposer la création d'abri vélos sécurisés pour du stationnement résidentiel sur la voie publique d'une dizaine de places répartis dans la ville là où l'habitat ancien est prépondérant (exemple à Lille)*

Nous étudierons toutes les solutions pour favoriser la mobilité douce et respectueuse de l'environnement en ville. Nous ferons un travail sur les places de stationnement sécurisées accessibles aux cyclistes. Ainsi, nous organiserons une consultation citoyenne pour aménager au cœur des quartiers historiques de Versailles comme Saint-Louis, des boîtes à vélos. Cette création devra respecter des contraintes strictes d'urbanisme afin qu'elles se fondent dans le paysage.

- *Seriez-vous favorable à l'utilisation des parkings souterrains pour les cyclistes (parking Boulevard de La Reine par exemple).*

Nous sommes favorables à toutes les initiatives et idées qui permettent de renforcer et sécuriser la place du vélo en ville. Concernant l'utilisation des parkings souterrains, nous lancerons une étude de faisabilité de ce projet tout en négociant avec les concessionnaires.

## Location de vélos et VeloStation

1. Envisagez-vous de mettre en place une location de vélo ou d'EDP à la journée permettant en particulier aux touristes de rejoindre le château depuis les gares ?

Une proposition dans notre programme concerne l'aménagement d'une station de vélos à la sortie de la gare RG pour inciter les touristes à se déplacer au Château et à visiter le cœur de Versailles à vélo. Dans le cadre de notre projet de transition écologique à Versailles, nous souhaitons travailler en faveur du tourisme durable et repenser le mode de déplacement des touristes en fait partie.

2. Seriez-vous favorable à la création d'une vélostation qui ferait de la location de vélos (voir ci-dessus) de la réparation de vélos, du gardiennage de vélos

L'aménagement et la création d'une maison à vélo s'impose dans une ville comme Versailles où l'utilisation est croissante par les habitants. L'idée serait de l'installer à proximité des lieux stratégiques tels que les gares.

3. Versailles Grand Parc vient d'installer des équipements de type outillage simple et matériel de gonflage à Vélizy et à Viroflay. Pourrait-il y en avoir à plusieurs points dans la ville de Versailles, notamment proche des gares ?

La création d'un équipement rendant accessible un outillage simple et accessible aux abords des gares est une solution que nous envisageons afin de rendre plus facile l'utilisation du vélo. Nous développerons également un lieu spécifique au vélo, en s'appuyant sur le tissu associatif et les commerçants de Versailles.

## Incivilités

1. Comptez-vous installer de la vidéo verbalisation permettant de protéger les vélos contre les incivilités des véhicules à moteur, et de protéger les piétons contre l'abus de circulation des cyclistes ou EDP sur le trottoir.

Nous allons effectivement promouvoir le respect mutuel des usagers de la route et faire respecter le code de la rue. Nous souhaitons d'une part sensibiliser les enfants et les jeunes au travers d'actions plus systématiques dans les établissements scolaires, et d'autre part sensibiliser tous les Versaillais avec des journées dédiées aux mobilités douces et des ateliers de mise en situation. De plus nous souhaitons augmenter le nombre de policiers municipaux et médiateurs présents sur le terrain, en particulier pour faire respecter le code de la rue. A certains endroits particulièrement dangereux nous étudierons l'installation de vidéo verbalisation.

2. Le stationnement des véhicules de livraison sur les bandes cyclables empire semaine après semaine avec le développement des achats sur Internet. La ville prévoit-elle d'augmenter les places de livraison en journée ?

Nous avons pleinement conscience du danger encouru par les cyclistes qui doivent se déporter sur la route afin de contourner un obstacle sur la bande cyclable. Nous renforcerons donc les verbalisations de ces incivilités, comme de tous les comportements qui ne respectent pas le code de la route et mettent en danger les cyclistes. Nous analyserons l'évolution des livraisons quartier par quartier pour adapter le nombre de places de stationnement dédiées, tout en permettant la stationnement pour d'autres véhicules à certains horaires.